



RAPPORT DE VISITE DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Usager

Propriétaire :

M. KING David

Adresse de l'installation : Courbous - Reyrevignes

Parcelle(s) de l'habitation : 0B0513

Parcelle(s) de l'installation : 0B0514

M. David

KING

Courbous

46320

REYREVIGNES

Rapport établi suite à une intervention effectuée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif en application des arrêtés du 27 avril 2012. Il rend compte du descriptif de l'installation et de ses conditions de fonctionnement au moment de la visite.

Date de la visite :

25/06/2018

Personne(s) rencontrée(s) :

Les propriétaires

Personnel technique en charge de l'intervention :

Magalie LAFARGUE

ZA Despeyroux 46120 LACAPELLE-MARIVAL

05.65.11.08.08. magalie.lafargue@grand-figeac.fr

2. CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Type de résidence :	Principale	<input checked="" type="checkbox"/> Secondaire	Location	Autre:	
Nombre de pièces principales :					9
Capacité d'accueil :			9		équivalents habitants
Nombre d'usagers permanents					-
Nombre d'usager saisonnier :					Variable
Durée d'occupation :					3 mois/an(s)

3. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface du terrain :					> à 3000 m ²
Terrain inondable :				oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
Présence d'une nappe d'eau			oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	ne sais pas
Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité ?			oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	ne sais pas
Si oui :					
- l'ouvrage est-il déclaré ?				oui	non
- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?				oui	non

4. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION (selon visite et indications des propriétaires)

Nombre d'habitations raccordées à l'installation :					1
L'ensemble des eaux usées raccordées à l'installation :	oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>	ne sais pas	
Eaux usées et eaux pluviales séparées :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	non	ne sais pas		
Années de réalisation de l'installation ou tranche d'âge approximative	<10ans	10-15ans	<input checked="" type="checkbox"/> 15-20ans	20-25ans	>25ans

4.1. Descriptif de l'installation

4.1.1. Descriptif des dispositifs et ouvrages de traitement de la filière

	Prétraitement	Autre ouvrage de prétraitement	Traitement primaire	Autre ouvrage de traitement primaire
Dénomination du dispositif	Bac à graisse		Fosse toutes eaux	
Nature des eaux usées raccordées à la filière	Eaux ménagères		Toutes les eaux usées	
Existence et accessibilité au dispositif	<input checked="" type="checkbox"/> Accessible Non Accessible Pas d'élément probant attestant l'existence	oui non ne sais pas	<input checked="" type="checkbox"/> Accessible Non Accessible Pas d'élément probant attestant l'existence	oui non ne sais pas
Dimensions	200 litres en polyéthylène recevant les eaux ménagères de la cuisine		Fosse bâtie de 2500 litres environ	
Destination des eaux	Traitement primaire		Rejet des eaux par infiltration dans le sol	
Remarque / Dysfonctionnement				

	Traitement secondaire	Autre ouvrage
Dénomination du dispositif	Indéterminé, infiltration par le sol et/ou le sous/sol	
Nature des eaux usées raccordées à la filière		
Existence et accessibilité au dispositif	oui partiellement non ne sais pas	oui non ne sais pas
Dimensions		
Remarque / Dysfonctionnement	aucune information concernant l'évacuation du traitement primaire	

Observations/remarques:

4.1.2. Descriptif du mode d'évacuation des eaux traitées

Par le sol

Evacuation des effluents		Dimensions
par infiltration	par irrigation souterraine	

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

Evacuation des effluents	Commentaire	Propriétaire/gestionnaire

Par rejet dans un puits d'infiltration

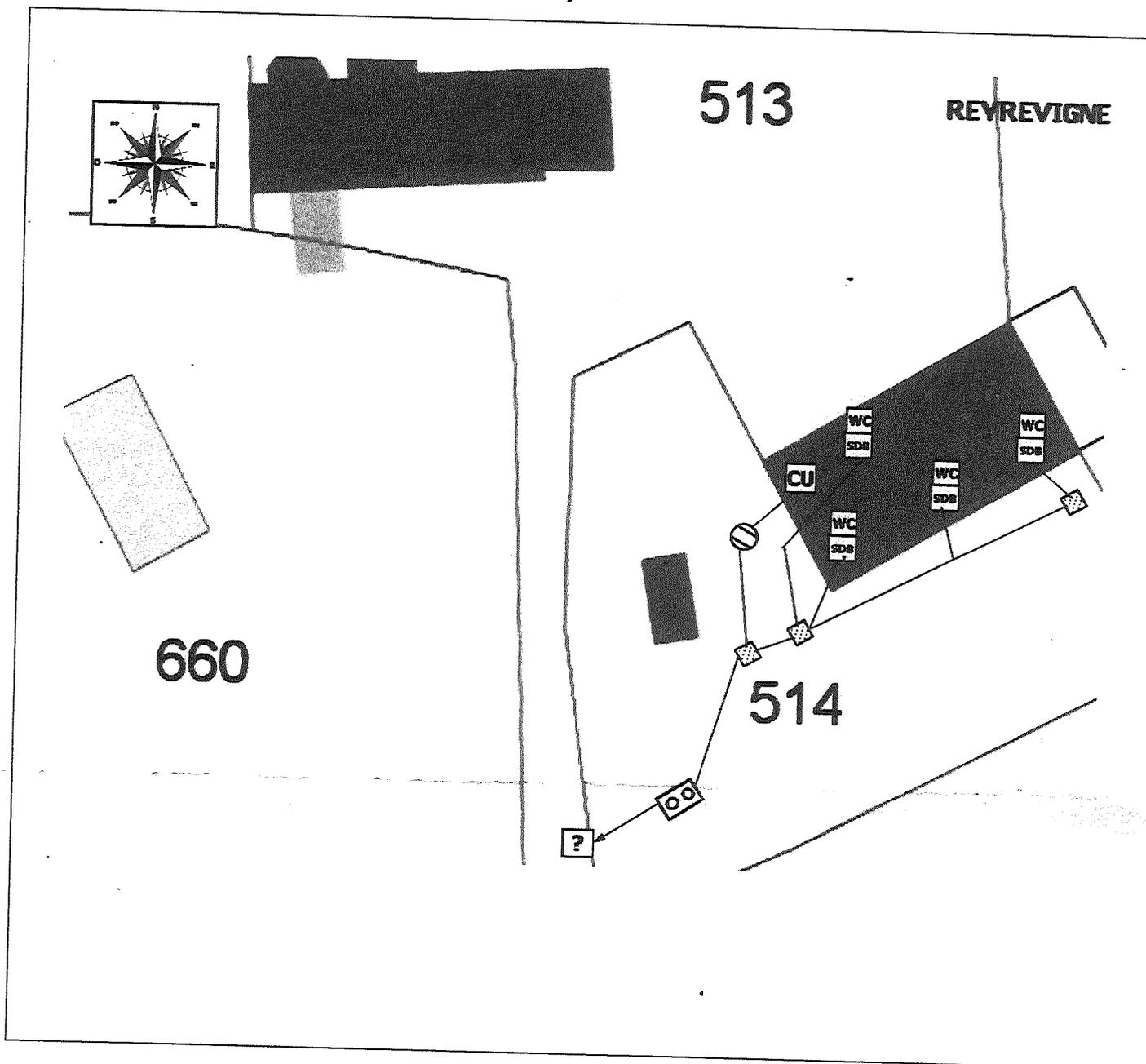
4.2. Suivi de l'entretien

	Prétraitement	Traitement primaire	Traitement secondaire	Autre ouvrage :
Niveau de boues %		< à 10 %		
Date des entretiens				
Fréquence d'entretien		Indéterminé		
Justificatifs d'entretien entre deux visites	oui non	oui non	oui non	oui non
Vidanges réalisées par une entreprise agréée	oui non	oui non	oui non	oui non
Dénomination de/des entreprises				
Destination des sous produits évacués				

Conseils d'entretien

La fosse doit être vidangée avant que le niveau de boue n'excède 50% de la hauteur d'eau. La vidange de la fosse est une opération d'entretien indispensable à la pérennité des ouvrages situés en aval.

4.3. Schéma de l'installation (non contractuel)



LEGENDE				
Eaux	Prétraitement	Traitement	Rejet	Autre
EM Eaux ménagères (Salle de bain, cuisine...) CU Cuisine SB Salle de bain LI Lave linge LV Lave vaisselle EV Eaux vannes (WC) EU Eaux usées (EV → EM) EP Eaux pluviales	1 Bac à graisse 2 Fosse toutes eaux 3 Fosse étanche 4 Fosse septique 5 Découloir/préfiltre	6 Tranchée(s) d'épandage(s) à faible profondeur (1) 7 Tranchée(s) d'épandage(s) à faible profondeur (2) 8 Filtre à sable vertical non drainé 9 Filtre à sable vertical drainé 10 Tranchée d'infiltration 11 Microstation 12 Terre 13 Lit à massif de zéolite	14 Rejet au fossé 15 Rejet au ruisseau 16 Rejet en surface 17 Rejet dans le sol 18 Puitsard 19 Rétenion (Puits, mare, etc...) 20 Rétenion (Puits, mare, etc...)	21 Réseau eaux usées 22 Réseau eaux pluviales 23 Réseau ventilation 24 Regard 25 Puits consommation eau potable 26 Pompe de Relevage 27 Ventilation primaire 28 Ventilation secondaire
<i>Note d'informations:</i> Le schéma de l'installation ainsi que les symboles utilisés ne sont pas dessinés à l'échelle réelle, il s'agit d'une représentation schématisée.				

Évaluation des dangers pour la santé des personnes et/ou des risques pour l'environnement

Critère d'évaluation	Liste des points de contrôle réglementaires (Arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC)	Collecte (regards)	Prétraitement	Stockage	Traitement primaire	Traitement secondaire clarificateur	Autres dispositifs	Dispositifs annexes	Évacuation	Remarques
Défauts de sécurité sanitaire	Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable									
	Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées									
	Ruissellement d'eaux partiellement traitées ou non traitées vers des terrains voisins									
	Eaux usées produites en partie non collectées									
	Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans les zones de lutte contre les moustiques									
	Nuisances olfactives récurrentes									
	Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées									
Défauts de structure ou de fermeture	Défaut de résistance structurelle du couvercle ou de la cuve (fissures, corrosion, déformation)									
	Couvercle non sécurisé (poids insuffisant ou absence de dispositif de sécurisation)									
Installation incomplète	Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée					X				
	Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères									
Installation significativement sous dimensionnée	Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2				X					
Dysfonctionnements majeurs	Évacuation des eaux pluviales vers le dispositif d'ANC									
	Un des éléments ne remplit pas sa mission									
	Conditions d'emploi du dispositif non respectées (filière agréée)									
	Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs									
	Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux									
	Si dispositif à cultures fixées ou libres : absence d'aération (en phase de fonctionnement du dispositif)									
	Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert d'effluents (si vérifiable)									
Défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs de l'installation	Accessibilité et dégagements des tés ou regard contraignants									
	État des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages)									
	Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, microbullage non homogène, présence de bulles de gaz dans le clarificateur, etc.)									
	Tuyaux engorgés, curage non effectué									
	Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation									
	Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale)									
	Accumulation anormale de graisses et de flottants									
	Cas des filières plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage, ...									

5. CONCLUSION DU SPANC

Conclusion de l'évaluation au sens de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif, et suite à la visite du 25/06/2018, au vue des conditions d'utilisations et d'occupations ainsi que des éléments fournis par le propriétaire :

ABSENCE D'INSTALLATION

Mise en place d'une installation conforme selon la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais

INSTALLATION NON CONFORME

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)



Installation incomplète

Installation significativement sous-dimensionnée

- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

- 1) Traitement primaire sous-dimensionné et absence de traitement secondaire :
Mettre en place une filière d'assainissement complète, conforme aux normes en vigueur

INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Recommandations de travaux pour améliorer le fonctionnement :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUT

Prochaine visite prévue selon la périodicité définie dans le règlement de service.

Le technicien du S.P.A.N.C,



Magalie LAFARGUE



Figeac, le 06 JUL. 2018

P/ Le Président,

Le Vice-président chargé du développement durable et de l'environnement

Fausto ARAQUE

6. NOTIFICATION A LA COMMUNE POUR INFORMATION ET TRANSMISSION AU PETITIONNAIRE

Vu par la commune, transmis au pétitionnaire. REYREVIGNES

le 17/07/2018



Merci de bien vouloir avertir nos services en cas de changement de coordonnées du propriétaire. Si le propriétaire souhaite réaliser des travaux, il devra déposer un dossier de demande d'information à la mairie de la commune concernée. Afin d'encourager la réhabilitation des installations existantes, toute demande déposée dans un délai de 4ans après le contrôle de bon fonctionnement, bénéficiera d'une tarification particulière (voir délibération). Par ailleurs, une liste des installateurs, des fournisseurs de granulats et des vidangeurs signataires de la charte départementale de l'assainissement non collectif est disponible en mairie ainsi qu'au SPANC.